

DÉTOCCIGÈNE

Le magazine du collectif Toutes Nos Énergies/Occitanie Environnement

Réservé en particulier aux élus, curieux et engagés, qui auraient envie de nous changer la vie et surtout de la protéger !!!

M A I 2 0 2 2 N ° 3

Edito

Les grandes illusions !



PNR Aubrac : sérénité

Sommaire

Page 3

Les PNR et l'éolien industriel sont incompatibles

Les leçons de l'Aveyron

Le fantôme de St Amans Valtoiret

Ça se passe dans le Tarn

Du nouveau du côté des associations tarnaises

Page 4

Ce qu'on nous prépare en Occitanie

Sraddet et cartographie, la Région et l'Etat en remettent une couche !

Compensation écologique

Que faut-il en penser ?

Page 5

Une cartographie des zones favorables à l'éolien industriel

Qui pose beaucoup de questions

Page 6

Allons-nous vers une densification des centrales éoliennes ?

Souci dans l'Aude

Quand c'est fini... ça recommence !

Aude et Tarn, l'acharnement des promoteurs

Page 7

Les enjeux de la Montagne Noire (11 et 81)

Faut qu'ça roule !

Une fuite en avant dans les PO

La Margeride, en Lozère

Un territoire sacrifié

Pompili et EDF déboutés par le Conseil d'Etat

Une victoire pour l'Hérault

Page 8

Histoire d'une fracture rurale

La saga des résistants et des vendeurs de vent

Qui sommes-nous ?

Comment être dupes des tentatives navrantes de « démocratie participative » dont nous gavent État, Région, départements, communes ? On multiplie les rendez-vous avec les citoyens, les associations, les professionnels. Les quelques personnes de bonne volonté qui s'intéressent à la chose publique ont des agendas à la limite de la saturation.

Est-ce l'occasion d'associer la population aux décisions et de lui donner la possibilité d'infléchir certains projets ? De faire appel à l'expertise de terrain que n'ont pas nécessairement les techniciens qui les ont rédigés ?

Trois exemples récents de « consultation » montrent à quel point on est loin de cette vision idéale :

Le Sraddet, serpent de mer occitan

La Région a mis à enquête publique le schéma régional censé orienter les collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité ou de production d'énergie.

Les 4454 communes et les 161 intercommunalités ont été invitées à « co-construire » ce document dans un premier tour de table... en pleine campagne d'élections municipales en 2020 ! Certains ont répondu qu'ils avaient autre chose à faire en cette période électorale que d'éplucher les centaines de pages du dossier. Au total la Région n'a reçu que 70 contributions : l'échantillon n'est pas vraiment représentatif !

Puis, la Région a lancé l'enquête publique... le 23 décembre 21, veille de Noël, sans autre publicité que le minimum légal. L'enquête est passée totalement inaperçue du grand public, et même des journalistes qui, bien sûr, n'ont rien écrit sur le sujet (voir page 4).

Zones favorables au développement de l'éolien terrestre

Suite à une directive de Pompili, les préfets assistés de la Dreal ont organisé une réunion dans chaque département, en invitant élus locaux, promoteurs éoliens, divers organismes et quelques associations de défense de l'environnement ou du patrimoine. Notre collectif a dû forcer les portes pour se faire entendre. Ces réunions ont eu lieu au quatrième trimestre 2021. Un rapport d'étape a été promis pour la fin de l'année et une revoyure en février ou mars pour finaliser les cartes. Puis silence radio et revoyure renvoyée après les élections législatives.

Entre temps, des fuites nous ont fait découvrir des cartes déjà prêtes, avec les fameuses zones « favorables » ou « plutôt favorables », selon la terminologie adoptée. Tout cela discrètement concocté dans les bureaux des préfectures ! (voir page 5)

Le premier ministre coule la concertation sur l'éolien en mer

Alors que la Commission nationale du débat public (CNDP) invitait à la dernière phase de discussions sur les projets de parcs éoliens flottants en Méditerranée le 17 mars, dès le 15 mars, M. Castex annonçait le lancement des appels d'offres, s'asseyant sur la recommandation de la CNDP, à savoir un report de ces projets afin de mieux étudier les effets sur le milieu marin des fermes expérimentales.

Compte tenu du coût de ces externalités négatives, un signalement a été adressé à la Chambre Régionale des comptes d'Occitanie.

Tout se passe comme s'il fallait jouer à demander l'avis des gens tout en estimant que leur manque de compétence obérait leur jugement. Cela ne peut conduire qu'à éloigner un peu plus les citoyens qui ont compris qu'on ne les consulte que pour qu'ils valident des décisions déjà prises : leur très faible participation ainsi que celle des élus locaux, qui n'ont répondu dans leur immense majorité ni à la concertation sur le Sraddet ni à celle sur la cartographie, en témoigne.

Toutes Nos Énergies

Occitanie Environnement TNE/OE

toutesnosenergies.fr



Les PNR et l'éolien industriel sont incompatibles



PNR Grands-Causse : nausée

Les leçons de l'Aveyron

L'Aveyron est un territoire déjà à énergie positive, par ses barrages et par l'éolien imposé par la force à ce territoire d'exception.

Son développement doit être repensé en-dehors d'un éolien qui ne bénéficie qu'à des intérêts privés, mais tous les élus n'en ont pas la même intelligence, comme en témoignent les projets très différents de nos deux parcs naturels régionaux (PNR).

Un PNR doit être exemplaire dans la protection de l'environnement, aussi le PNR de l'Aubrac a choisi un développement sans éolien ni photovoltaïque industriel.

<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/fr/le-projet/la-charte.php>

L'Aubrac démontre qu'un territoire rural peu dense mais ayant une vision claire de son avenir peut se développer sans éolien, selon la volonté de son fondateur André Valadier.

<https://www.marianne.net/societe/portrait-d-andre-valadier-l-homme-qui-porte-l-aubrac-au-coeur>

L'Aubrac est source d'avenir pour les zones proches, Cantal et Lozère, qui peuvent s'appuyer sur cette expérience.

Le PNR des Grands-Causse a fait le choix mortifère de l'éolien industriel qui peu à peu le consume et le détruit : il produit des mots donnant à penser qu'il s'intéresse à l'environnement, mais tous ses actes démontrent le contraire, sous la forme de 18 zones éoliennes, auxquelles il vient discrètement d'ajouter une 19^{ème} en pleine zone tampon du Bien Unesco : inacceptable.

Qui voudrait habiter dans cette zone industrielle qu'est devenu le PNR des Grands-Causse ?

Clairement l'éolien n'est pas de nature à renforcer l'attractivité des Parcs Naturels Régionaux.

Le fantôme de St Amans Valtoret

Ça se passe dans le Tarn

Depuis août 2013, date de la demande d'autorisation, une centrale éolienne de 10 machines portée par St Amans Energies, filiale de Valorem, hante les hauteurs de St Amans Valtoret à proximité du barrage des St Peyres: tout le monde en a entendu parler mais personne ne l'a vue.

Tout commence par un arrêté préfectoral du 7 novembre 2014 qui autorise l'installation aussitôt contestée par l'association locale Reveihl qui suit le parcours judiciaire classique devant le tribunal administratif puis la Cour d'appel de Toulouse pour être finalement définitivement déboutée six ans plus tard le 9 juillet 2020.

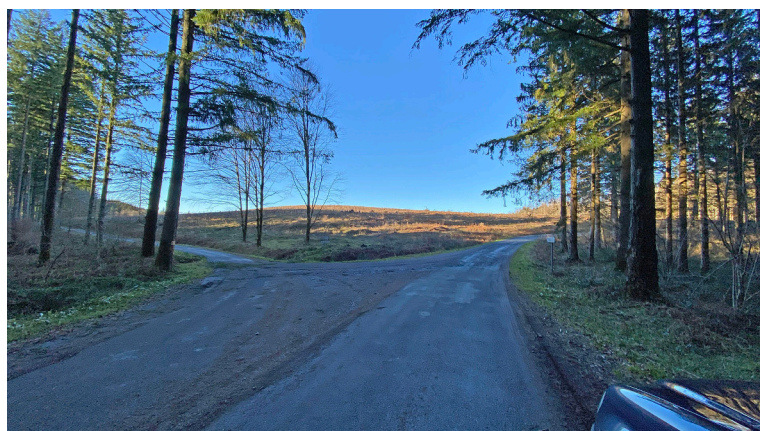
Bizarrement entre temps, en juin 2020, Valorem a scindé sa filiale en deux : St Amans Energies et Valtoret Energies. On pourrait penser qu'il s'agit d'échapper à la procédure d'appels d'offre qui s'est imposée au delà de 6 machines mais Valtoret Energies répond également à un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie pour sa centrale de 5 machines avec succès. S'agit-il d'accroître les recettes et de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ?

Le film n'est pas encore fini. Les deux filiales déposent ensuite courant 2021, une demande d'autorisation de modification du parc éolien : des machines Vestas seront installées en lieu et place des Senvion prévues, leur garde au sol est réduite de 25% pour gagner en puissance mais la Dreal estime qu'il n'y pas de modification substantielle donc la demande d'autorisation passe comme une lettre à la poste. Appréciation surprenante quand on sait que diminuer la garde au sol augmente les risques pour les chiroptères en particulier. Un recours gracieux est en instance qui, selon le résultat, pourra être suivi de recours contentieux. Le fantôme de St Amans n'est pas couché.

... Pendant ce temps-là :

Valorem essaie avec peine de trouver des accords avec les riverains des routes permettant d'acheminer les éoliennes. Celles-ci sont trop étroites et demandent des aménagements qui empièteront sur des propriétés privées. Visiblement, personne n'y avait pensé avant de donner les autorisations. Enedis anticipe en défonçant 19 kms de route pour enterrer les lignes qui relieront l'hypothétique parc éolien au poste source d'Aussillon et ce pour un coût top secret.

Quand on aime, on ne compte pas !



Tarn : du nouveau du côté des associations

Reveihl de la vallée du Thoré s'est regroupée avec Nostra Montanha (Rialet) qui élargit ainsi sa zone d'influence et lutte contre les projets de St Amans Valtoret et Boissezon. Une autre association est née sur les derniers contreforts de la montagne noire : Préservons notre montagne, à Massaguel. Les adhérents luttent contre le projet de 8 éoliennes sur Massaguel et Dourgne. Une 3^{ème} s'est créée dans la plaine tarnaise : LLPP - Lamillarié, Lombers, Poulan Pouzols - Préservons notre environnement, avec des habitants des 4 villages, tous profondément inquiets et opposés à une centrale de 4 éoliennes industrielles, préfigurées dans le vallon de l'Agros, commune de Lombers. La mobilisation s'accroît.

Ce qu'on nous prépare en Occitanie

Sraddet et cartographie, la Région et l'Etat en remettent une couche !

Le Sraddet Occitanie, un schéma élaboré dans l'indifférence générale

Schéma régional obligatoire et prescriptif en matière de documents d'urbanisme, de mobilité et de développement des ENR, il vient de passer en enquête publique dans la plus grande discrétion (décembre 21/février 22). La Région n'a fait aucune campagne de communication pour appeler la population à participer à la réflexion. Les médias ne se sont pas emparés du sujet, certains journalistes ignorant même son existence (voir page 4).

TNE-OE a déposé un avis (1) en écho à celui de l'Autorité Environnementale très critique. Celle-ci signale notamment :

- des faiblesses, tant méthodologiques que de capacité d'alerte sur des objectifs en contradiction avec la notion même de développement durable (soutien aux trop nombreuses plateformes aéroportuaires, sans que le Sraddet ne s'interroge sur les conséquences en matière d'émissions de gaz à effet de serre), ou sur le manque de prise en compte d'enjeux importants, comme la nécessaire préservation de la ressource en eau, qui doit passer par une limitation des usages, y compris agricoles ;
- des imprécisions sur la démarche éviter-réduire-compenser et sur la réelle prise en compte de l'environnement par le schéma ;
- une imprécision sur la compatibilité avec la loi biodiversité du 8 août 2016 : objectif du Sraddet d'atteinte de la non perte nette de biodiversité seulement à l'horizon 2040, et affirmer plus fortement le principe de préservation de l'intégrité des sites Natura 2000 ;
- une insuffisance de l'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2040 et une insuffisance des objectifs en matière d'énergie pour inscrire la région Occitanie dans la trajectoire nationale de neutralité carbone en 2050, en cohérence avec la loi énergie-climat du 8 novembre 2019.

Après lecture de centaines de pages de ce dossier – plus plaquette publicitaire que dossier sérieux et structurant - nous avons douté de sa sincérité en constatant que dans le volet énergie il n'y avait pas un mot sur le développement de l'éolien terrestre, simplement quelques vagues préconisations pour l'installation de centrales photovoltaïques. Quelle duplicité puisque la Région a annoncé vouloir augmenter massivement puissance et nombre d'éoliennes en Occitanie, et que l'État, de son côté, élabore une cartographie pour de nouvelles implantations, malgré le refus quasi unanime des citoyens, associations et élus, exprimé lors des récentes consultations préfectorales sur le zonage éolien.

Enfin, et c'est grave, cette surdité va de pair avec le fait que **le Sraddet n'évoque jamais la place et le rôle du tissu associatif** qui, au cœur des territoires, contribue au lien social, à la réflexion, à l'éducation, à l'information, à la création et à l'engagement des citoyens et citoyennes dans la société.

(1) [toutesnosenergies.fr/rechercher/avis Sraddet](https://toutesnosenergies.fr/rechercher/avis-sraddet)

La compensation écologique

Que faut-il en penser ?

L'« érosion de la biodiversité » désigne pudiquement la fulgurante extinction de masse des espèces vivantes, accélérée par les dérèglements planétaires en cours. Nos « décideurs » semblent croire encore aux solutions palliatives, au rang desquelles : la compensation dite écologique. Qu'es qu'à ?

La compensation de la biodiversité est le maillon ultime, en dernier recours, de la séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC). Prévue par la loi, elle est supposée contribuer à l'objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité.

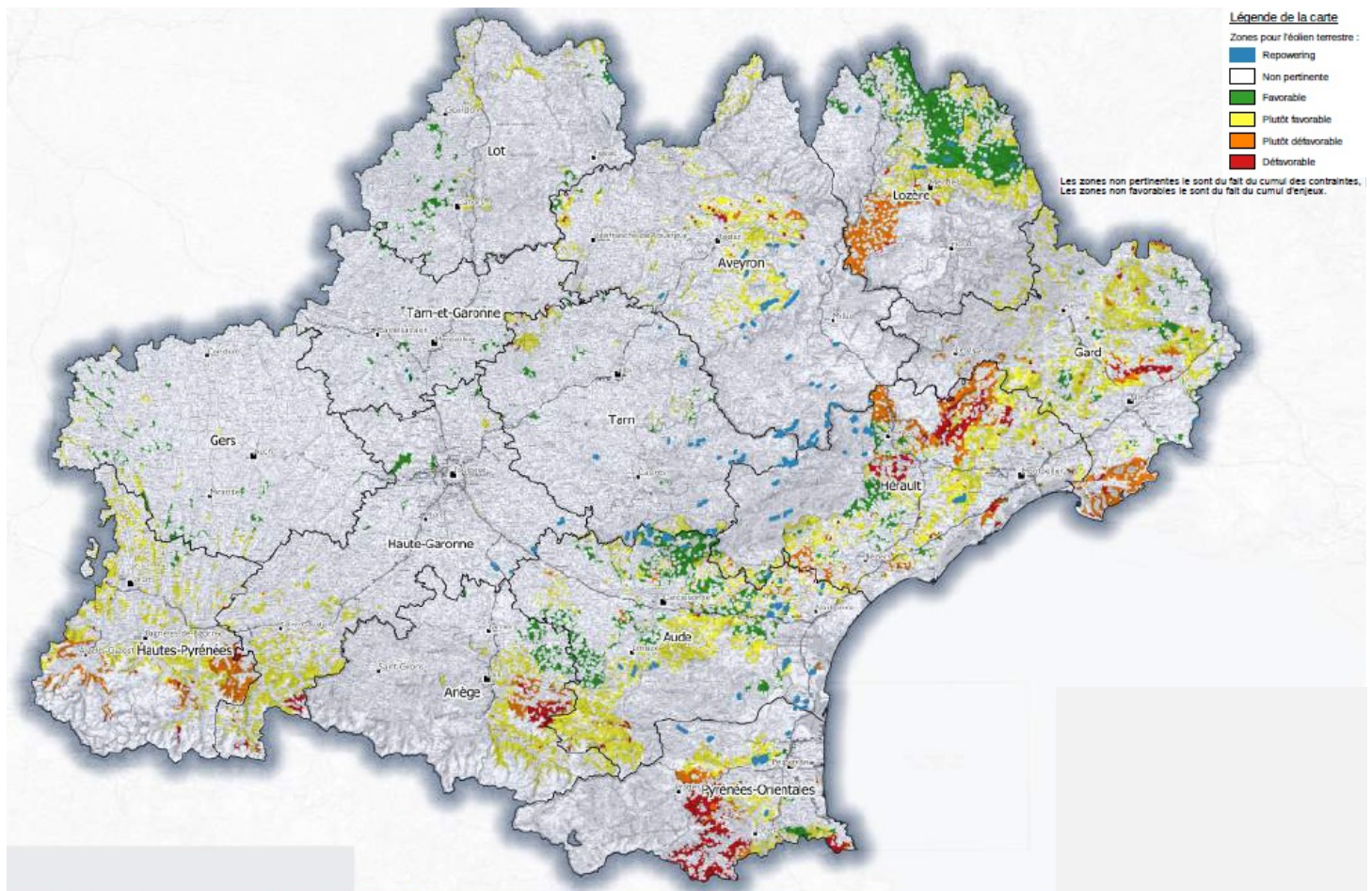
Elle permet, par exemple, de remettre un site dégradé au même niveau de qualité écologique que le site affecté par un projet. Dans la réalité, le CRERCO a pu constater, sur un échantillon, que plus de 80 % des sites choisis pour compenser l'impact des projets étaient des habitats semi-naturels, offrant donc peu de possibilité de gain de biodiversité.

La compensation s'applique aux divers aménagements (routes, barrages, industries, éoliennes...), supposant qu'une dégradation infligée à la biosphère, à un instant et en un lieu donnés, peut être contrebalancée plus tard et ailleurs. On pourrait donc indéfiniment artificialiser des sols ici à condition d'en restaurer ailleurs, perturber ou détruire des espèces à conditions de favoriser les mêmes ou d'autres, ailleurs.

Il est temps de dénoncer le concept de compensation écologique qui, en prétendant annuler tout ou partie des dégradations liées à l'activité humaine, permet de perpétuer nos mauvaises habitudes acquises. Renoncer à cette solution illusoire, véritable « permis à dégrader », nous aiderait à adopter de nouveaux modes de relation avec le vivant, pour le bien-être de tous dans un monde habitable. Il y a urgence.



Une cartographie des zones favorables à l'éolien industriel...



... qui pose beaucoup de questions !

Les services de l'État ont évalué le territoire en cinq zones allant de favorable à l'éolien (vert), plutôt favorable (jaune), plutôt défavorable (orange), défavorable (rouge) et enfin zone non pertinente (sans couleur).

On voit immédiatement que cette dernière couvre la majorité du territoire. Elle exclut toute centrale éolienne du fait du cumul des contraintes (habitat trop proche, couloir aérien, patrimoine protégé, etc).

Première surprise, le Tarn est dans sa quasi totalité classé zone non pertinente en particulier le PNR du Haut Languedoc. Il en est de même pour le Nord Ouest de l'Hérault et le Sud Aveyron avec le PNR des Grands Causses. Dans ces secteurs ne sont signalés que des repowering.

Que comprendre ?

Pourquoi a-t-on laissé s'installer des centaines de mats sur des zones déclarées aujourd'hui non pertinentes du fait des contraintes ? Doit-on en conclure qu'il n'y aura pas un parc de plus ? Pourtant les projets continuent à affluer et à être examinés par les différents services.

Autre mystère, les zones rouges défavorables dites à forts enjeux de biodiversité sont très peu nombreuses et surtout sont déterminées selon des critères qui interrogent. Comment les services de l'Etat ont pu classer la forêt domaniale de St Guilhem le Désert en rouge et la Montagne Noire audoise ou la Margeride pour la Lozère en vert : le critère est-il la biodiversité ou la fréquentation touristique ?

Lorsque l'on se penche sur le détail des cartes les questions se multiplient. Ainsi tout près de Puissalicon dans l'Hérault, où le préfet vient de refuser un projet, figure une minuscule zone rouge, est-ce la conséquence de ce rejet ? Pourtant ce refus était dû plus à des contraintes qu'à des enjeux de biodiversité.

Autre exemple, dans le Tarn, près de Carmaux, une toute petite zone verte est signalée au milieu d'une immense zone non pertinente : les cartographes anticipent-ils sur des projets déjà dans les tuyaux ? Tout cela est bien mystérieux et surtout semble peu fondé.

Seule une logique apparaît : la prise en compte du réseau existant de ligne THT, car la plus grosse densité de zones « favorables » et « plutôt favorables » suit son parcours !

Allons-nous vers une densification des centrales éoliennes ?

Souci dans l'Aude



C'est le département d'Occitanie qui compte le plus d'éoliennes. Avec 26 % de la puissance régionale installée, l'effet de saturation se fait sentir d'où la question épineuse du renouvellement des plus vieilles installations qui, après 15 à 20 ans, arrivent en fin de vie, le fameux repowering.

Si l'on redescend la haute vallée de l'Aude, on verra pointer les premiers mats à Roquetaillade et ses 28 "petites" éoliennes, avec un projet de remplacement par 11 machines plus grandes et plus puissantes de 110 mètres de haut, malgré l'opposition du Conseil National de la Protection de la Nature.

Puis il y a aussi les 6 éoliennes de Bourière juste à côté, les dernières installées aux forceps par les autorités. En face, côté Corbières, le projet de 12 machines à Vérasa et Sainte Polycarpe attend encore de passer en jugement devant le Conseil d'État. Toutes ces éoliennes et projets situés au sud de Limoux représentent un grave danger pour les rapaces et les chiroptères particulièrement nombreux sur le site.

C'est ce péril sur la biodiversité et les paysages, évidemment aussi la ténacité des opposants, qui auront eu raison du projet éolien des hautes Corbières définitivement abandonné avec aussi un rejet plus que probable du repowering des 18 vieilles turbines situées sur la montagne emblématique du Mont Tauch. Le nouveau PNR Corbières Fenouillèdes et les citadelles en lice pour un classement UNESCO devraient faire pencher la balance vers un démantèlement de ces disgracieuses machines visibles à des dizaines de kilomètres. Mais ces paysages sensationnels et la nature éblouissante restent menacés car plusieurs projets d'éoliennes persistent dans le Fenouillèdes.

Autoriser des nouvelles centrales dans l'Aude paraît désormais difficile avec plusieurs secteurs déjà saturés dans les Corbières maritimes, autour de Lézignan-Corbières ou sur la Montagne Noire.

Et que disent les promoteurs, mais aussi l'État ? Que le seul moyen d'en installer des nouvelles et plus puissantes reste alors le repowering, ou l'extension et la densification là où les riverains, d'après eux, se sont déjà habitués aux nuisances. **NON AU REPOWERING, NON AUX EXTENSIONS, NON A LA DENSIFICATION !!!**

Quand c'est fini... ça recommence

Aude et Tarn, l'acharnement des promoteurs

En septembre 2021 le préfet de l'Aude signait un arrêté de refus de l'autorisation environnementale sollicitée par OSTWIND, un promoteur éolien allemand, pour l'implantation de 4 éoliennes au lieu-dit Les Ailles/Les Moussels sur la commune des Martyrs. Cet arrêté venait mettre un point final à une lutte de plus de cinq ans. L'association Vent mauvais, rejointe par la SPPEF, la LPO, la FNASSEM avait dénoncé dans un mémoire détaillé les nuisances attendues si ce projet voyait le jour et mis en garde contre une décision positive.

Devant les atteintes – démontrées, après analyse de l'étude d'impact – sur la ressource en eau, la biodiversité, les nuisances paysagères et sonores... la mairie, qui avait dans un premier temps soutenu le projet et engagé une révision de son PLU pour permettre son implantation, y a finalement renoncé, peu de temps avant le lancement de l'enquête publique ouverte en février 2021. Enquête qui a vu une forte mobilisation des habitants et des élus des Martyrs ainsi que des communes limitrophes, dont la ville de Mazamet, contre le projet, s'appuyant sur les sévères réserves ou avis défavorables exprimés entre autres par le CNPN et l'Autorité environnementale que le préfet de l'Aude a logiquement entendus pour refuser l'autorisation.

Pour les populations de la Montagne Noire - déjà saturée par 110 éoliennes industrielles sur une crête de 30km dont une partie dans le PNR du Haut Languedoc - pour les éleveurs de la ferme des Moussels située à moins de 600 mètres du projet... on pouvait penser que l'affaire était réglée !

C'était sans compter sur l'acharnement du promoteur qui a déposé un recours contre l'arrêté préfectoral de rejet, méprisant la volonté populaire qui s'est exprimée lors de l'enquête publique tout autant que celle des élus de 12 communes (sur les 13 sollicitées) qui avaient manifesté leur opposition au projet.

Vent mauvais, riverains, Mazamet vont engager devant la Cour d'appel une procédure d'intervention volontaire en soutien de la décision préfectorale. C'est un nouveau combat qui s'annonce d'autant qu'un promoteur local la SAS Parc des Ailles (Jean-Noël Alquier) a déposé au même moment une demande d'autorisation pour la construction de deux éoliennes en prolongement du projet OSTWIND. Projet ancien, également combattu par les riverains et refusé par la mairie des Martyrs.



Les enjeux sur la Montagne Noire (11 et 81)

- Convaincre les élus de la Communauté de communes de la Montagne Noire (ou CCMN) de renoncer à la Charte de développement éolien et photovoltaïque adoptée en 2019 ;
- Se battre contre les avis de l'État considérant notre montagne comme « zone favorable » au développement de projets éoliens ou au repowering (renouvellement d'éoliennes plus hautes et puissantes) ;
- Soutenir les communes du Haut-Cabardès (Pradelles-Cabardès, Cabrespine et Castans) qui sont contre le projet de repowering de la société RES pour porter à 150 mètres la hauteur des éoliennes et l'ont fait savoir au préfet de l'Aude.
- Se réjouir de la décision du préfet du Tarn, qui a finalement retoqué (en mars) le projet de Valorem à Arfons après l'avis scandaleusement favorable du commissaire enquêteur ! On a évité 6 éoliennes dans la forêt de Ramondens qui s'additionneraient aux 11 existantes à Arfons-Sor, menaçant directement le hameau de la Galaube et le village de Lacombe (Aude).

Faut qu'ça roule !**Une fuite en avant technologique dans les PO****La Margeride, en Lozère****Un territoire sacrifié**

Est-il possible de mépriser ainsi le plus grand plateau granitique d'Europe ? Oui, d'Europe ! Cette caractéristique plus que préhistorique, géologique ne peut-elle pas être respectée ? Le plateau dont la moyenne d'altitude habitée est la plus élevée de France mais aussi d'Europe.

Le plateau qui ne reçoit de l'eau d'aucun département, cas unique en France ; le point triple de partage des eaux entre les trois bassins hydrographiques qui couvrent les 3 quarts de la France avec ce point unique appelé "Le Toit de la France " dans les essais de géographie du XIXe siècle.

Le projet de centrale photovoltaïque d'une quinzaine d'hectares sur la commune de Passa (66) couplée au parc éolien déjà autorisé illustre à merveille la fuite en avant technologique baptisée transition énergétique. Il s'inscrit, comme l'avancent ses promoteurs, dans une logique de concentration des unités de production d'EnR. En effet l'électricité obtenue servira à fabriquer de l'hydrogène « vert » pour les futurs véhicules qui fréquenteront l'autoroute tout proche. Alors même que le secteur envisagé s'inscrit dans une zone de déprise agricole dont une des causes identifiées est la sécheresse, la ressource en eau d'où sera extrait l'hydrogène « vert » n'est même pas évoquée. Nous avons donc un projet industriel qui artificialisera des terres agricoles, pèsera sur la disponibilité en eau, transformera un milieu rural en vaste station-service destinée à alimenter des flottes de camions qui transitent sur l'autoroute transportant, entre autres, des produits agricoles à bas coût qui détruisent la paysannerie locale.

Tout cela au nom de la transition énergétique et de la décarbonation du transport routier !!

Pompili et EDF déboutés par le Conseil d'Etat**Une victoire pour l'Hérault**

Le 10 mars 2022, le Conseil d'Etat a annulé une autorisation préfectorale de destruction d'espèces protégées basée sur la raison impérative d'intérêt public majeur.

Après 10 ans de lutte et de procédures, l'association Sauvegarde des Avant-Monts, avec le soutien de l'association Hurlevent, met un terme au projet industriel d'une centrale éolienne sur la commune de Ferrières-Poussarou (Hérault), village du PNR Haut Languedoc.

Suite à une première victoire devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, il y a 2 ans, qui censurait la décision préfectorale d'autoriser, par dérogation, le promoteur (EDF EN) à détruire des espèces protégées, l'association se voit confirmée dans son bon droit par le Conseil d'Etat. Celui-ci déboute la ministre de la transition écologique et le promoteur qui avaient fait appel de cette décision.

Le Conseil d'Etat a considéré que la dérogation accordée n'était pas justifiée par une raison impérative d'intérêt public majeur « au sens de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, pour la simple raison que ce projet n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans une zone qui compte déjà de nombreux parcs éoliens et que les bénéfices socio-économiques du projet seraient limités et principalement transitoires ». Il n'a par contre pas examiné les autres conditions posées par l'article L.411-2 (proposition de solution alternative et mesures d'atténuation ou de compensation), rappelant à juste titre qu'il suffit qu'une des conditions ne soit pas remplie pour annuler la décision de dérogation à la destruction d'espèce protégée.

Cette décision suffit par elle-même à rendre à nouveau exécutoire cette interdiction prévue par le code de l'environnement et doit se traduire maintenant par l'annulation des permis de construire et d'exploiter que la préfecture de l'Hérault doit effectuer.

Pour les situations similaires que nous connaissons, peut-on espérer que le juge administratif arrivera aux mêmes conclusions ? Même si cette décision peut faire jurisprudence elle n'éclaircit pas beaucoup la notion de « raison impérative d'intérêt public majeur » : le principal argument est que ces quelques éoliennes n'apportent qu'une « contribution modeste à la politique énergétique nationale ». Est-ce à dire que si le parc éolien avait été plus important, la décision aurait pu être différente ? Les prochains jugements seront à lire attentivement.

Rappelons qu'en juillet 2021, dans un arrêt aussi unique en France, la Cour d'Appel de Toulouse a reconnu les nuisances sonores des éoliennes comme trouble anormal de voisinage, leurs effets sur la santé et la réalité du syndrome éolien. Le gestionnaire de ces éoliennes a été contraint à indemniser les victimes, un couple du Tarn.

Histoire d'une fracture rurale La saga des résistants face aux vendeurs de vent

Un très beau texte, que nous avons reçu et à lire en entier sur toutesnosenergies.fr.

En 2017 se menait une lutte très dure pour les opposants à un projet de parc éolien au lieu dit Bourière dans l'Aude.

Agnès Roy qui l'a écrit y raconte le clivage qui s'est accentué entre les élus qui en voulaient, les propriétaires qui y avaient des intérêts, ceux qui les refusaient en expliquant pourquoi, certains villageois qui ne voulaient pas déplaire au maire, ceux qui étaient pro-éoliens et ceux qui n'en saisissaient pas tous les enjeux.

“ Dans un tel désordre d'émotions et de raisonnement, on est en droit de supposer que l'éolien vient peut-être réactiver d'autres questions laissées en suspens ou cristalliser bien d'autres rejets historiquement ancrés dans le territoire :

les Audois qui sont restés et ceux qui sont partis et les nouveaux arrivants ”.

L'éolien comme révélateur de conceptions différentes du bien vivre ensemble dans la ruralité “ Dans ce contexte, il y a comme un paradoxe : comment à la fois revendiquer un certain droit historique d'appartenance compréhensible à un territoire et accepter qu'il soit détruit par des promoteurs qui ont si peu de respect pour les gens, la terre et la nature ? ” se demande-t-elle.

Fêlure démocratique...

“ Le croiriez-vous : malgré l'avis défavorable de la commission patrimoine, de la majorité des citoyens, malgré l'avis négatif du commissaire enquêteur lui-même soulignant les lacunes et incohérences du projet déposé, le préfet, au mépris des avis sollicités et exprimés a quand même accordé le permis de construire. Comment la République peut-elle pervertir ses propres strates administratives et imaginer qu'elle en sortira indemne ? ” Autre question qu'elle pose et développe.

Aujourd'hui, nous les avons... depuis, les nuits n'ont plus jamais été les mêmes... nous n'avons plus droit à la voie Lactée... la pollution lumineuse fait partie des autres pollutions...

Mais le nouveau maire faisait partie des anti-éoliens ! Comme une satisfaction au milieu du massacre : des habitants qui ne s'exprimaient pas, l'ont fait dans les urnes... leçons à retenir pour tous les candidats à leur réélection !!



Passer à tout prix, en expropriant et en cassant les petits ponts de pierre

Qui sommes-nous ?

Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement

rassemble 130 associations qui œuvrent pour la qualité de vie des habitants, la protection de l'environnement et pour une transition énergétique et écologique solidaire, respectueuse des territoires ruraux.

Dans ce sens, TNE-OE s'oppose à l'invasion de l'industrie éolienne et photovoltaïque dans les espaces naturels et sur les terres agricoles d'Occitanie. Nous dénonçons les dégradations sociales, économiques et environnementales que produisent ces centrales et émettons des réserves quant au développement de l'éolien en mer (plutôt flottant que fixe, accord des habitants, des pêcheurs et métiers de la mer, exigence de retours d'expérience et études d'impacts avant toute implantation).

Toutes Nos Énergies
Occitanie Environnement TNE/OE

toutesnosenergies.fr



Pour pouvoir gérer la collecte de fonds et ester en justice, notre collectif s'est doté d'une association "support", loi 1901 : OC.2E (Occitanie Énergies Environnement).

Montant de l'adhésion (20 € minimum) : chèque à l'ordre de **OC.2E**
Envoi à **Association OC.2E, mairie du Rialet - 81240 - Le Rialet**

Si vous faites un don et souhaitez avoir un rescrit fiscal (66% déduits de vos impôts) : chèque à l'ordre de Calelh
Envoi à **Association Calelh - La Cugnassarié - 81260 Le Bez**
En précisant au dos du chèque : don en faveur de OC.2E.

DÉTOCCIGÈNE (pour vous désintoxiquer du discours dominant) est édité et diffusé par le collectif régional Toutes Nos Énergies Occitanie Environnement en réponse au premier numéro d'Occigène publié par la Région.

Plus d'infos sur : toutesnosenergies.fr - nous écrire : contact@toutesnosenergies.fr
Adresse postale : OC.2E/TNE-OE – mairie du Rialet - 81240 - Le Rialet